

Développement durable de l'activité de la pêche en Algérie Sustainable development of fishing activity in Algeria

Boutarcha Fahima¹, *boiutarchafahima@gmail.com*
Université de Bejaia, Algérie,

Received: 26/12/2022

Accepted: 27/02/2022

Published 29/06/2022

Résumé : Les indicateurs socio-économiques de l'activité de pêche en Algérie consistent à l'identification et la valorisation de ces ressources dans le cadre du développement durable. Qui ont pour objet le développement de ce secteur économique qui demeure très important. L'activité de la pêche est actuellement très diversifiée et repose sur des vieilles et longues traditions. L'évaluation de l'activité de la pêche en Algérie très importante. L'Etat a déployé des efforts en ce sens notamment pour ses nouveaux projets tels que l'élaboration des projets de recherche dans ce domaine, afin de préserver ces ressources halieutiques et maintenir la performance économique. En dépit de tous ces efforts et des moyens financiers dont dispose le pays. L'Algérie trouve toujours des difficultés dans l'encadrement du secteur car d'une part la plupart des textes législatifs, et institutionnels ne sont pas souvent appliqués, c'est seulement un écrit sur papier.

mots clés : indicateurs socio-économiques, activité de pêche, ressources halieutiques, performance économique, développement durable.

Codes JEL : Q01, Q22, Q53, Q56.

Abstract: The socio-economic indicators of fishing activity in Algeria consist of the identification and enhancement of these resources within the framework of sustainable development. The purpose of which is to develop this economic sector which remains very important. The fishing activity is currently very diversified and is based on old and long traditions. The evaluation of fishing activity in Algeria is very important. The State has made efforts in this direction, in particular for its new projects such as the development of research projects in this area, in order to preserve these fishery resources and maintain economic performance. Despite all these efforts and the financial means available to the country. Algeria still finds difficulties in supervising the sector because, on the one hand, most legislative and institutional texts are not often applied, it is only written on paper.

keywords: socio-economic indicators, fishing activity, fishery resources, economic performance, sustainable development.

JEL Codes:Q01, Q22, Q53, Q56.

¹ Boutarcha Fahima (MAA), *boiutarchafahima@gmail.com*

1. Introduction : L'activité de la pêche est considérée aujourd'hui comme l'un des secteurs économiques les plus importants, de ce fait, l'Etat fournit des efforts pour sauvegarder cette activité. Ces trente dernières années, le secteur de pêche et de l'aquaculture est développé, pour devenir une source d'emplois (140 millions de personnes) et de revenus. La production totale du secteur a atteint un niveau record de 171 millions de tonnes, soit 88 % de la production était destinée à la consommation humaine grâce au niveau relativement stable de la production de la pêche de capture, à la réduction du gaspillage et à l'essor continu de l'aquaculture (FAO, 2018). Les milieux côtiers, particulièrement productifs, fourniraient près de 80% de ces captures (**Sherman et al.** 2009).

En Algérie, depuis l'indépendance, le secteur de la pêche a subi une instabilité tutélaire du fait de son rattachement à plusieurs départements ministériels (Bennacer N., p40). L'importance du secteur de la pêche dans l'économie algérien se manifeste par sa contribution à la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger la ressource pour les générations futures. Le secteur de la pêche a connu, depuis 2000 (**MPRH**, 2006, P5) trois œuvres majeures qui visent l'instauration d'une nouvelle dynamique en matière d'économie des pêches et même de garantir une relance effective et durable du processus de modernisation des activités productives du secteur; à savoir : la promulgation de la loi 01-11 du 03 juillet 2001 relative à la pêche et l'aquaculture et ses textes réglementaires d'application. L'élaboration d'une base durable et économique à travers le schéma national de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture à long terme conformément à l'article 5 de la loi citée ci-dessus. La cartographie des ressources halieutiques maritimes et des sites potentiels au développement de l'aquaculture.

Dans ce présent article nous avons traité d'aborder dans le premier élément, les ressources halieutiques, les programmes de développement à l'horizon 2025, les résultats financiers sectoriels relatifs à l'activité de la pêche et enfin le système d'information et la gestion durable des ressources halieutiques. Dans le deuxième élément on penche sur les principaux indicateurs de l'activité de la pêche et ses évolutions en Algérie. Enfin, on abordera dans le troisième élément les règles d'application en Algérie pour

conserver la production de la pêche dans le cadre réglementaire et institutionnel.

2. Identification des espaces de pêche maritime en Algérie : Ces espaces sont présentés dans trois régions à partir le programme de la pêche et de l'aquaculture, il est identifier comme suit : la **région Nord- Ouest**, qui comprend des wilayas à façade maritime: Tlemcen, Ain Timouchent, Oran et Mostaganem; la **région Nord- Centre**, qui comprend des wilayas à façade maritime: Chlef, Tipaza, Alger, Boumerdes, Tizi-ouzou et Bejaia. Aussi, la **région Nord-Est**, qui comprend des wilayas à façade maritime: Jijel, Skikda, Annaba et El-Taraf. Ces trois régions ont mis en œuvre des programmes spécifiques à la gestion de la pêche et de l'aquaculture dans sept (7) zones de gestion intégrée de la pêche et de l'aquaculture littorale (GIPA). Ces sept zones ont pour mission, le développement, la gestion et la préservation des infrastructures portuaires et extra portuaires, de pêche et d'aquaculture marine et d'embouchure. Elles sont organisées sous forme d'établissements publics, structurés en grandes entités portuaires.

2.1. Les ressources halieutiques

La dernière campagne d'évaluation du MPRH 2016 constate que les stocks halieutiques sont constitués essentiellement des petits pélagiques (Sardine, Anchois, Saurel, Bogue), pour les ressources démersale représentent 409 espèces répertoriées et 25 sont constitués d'espèces à haute valeur marchande (Rouget, Merlu, Pageot, Chien de mer, Crevettes rouge et blanche, langoustine, pieuvre, Sépia, Poulpe). Les seules exceptions importantes sont le thon et la baleine (BM, 2013, p1).

L'Algérie a décidé à partir des années 2000 d'agir pour le développement de l'activité de la pêche et de renforcer les capacités de la pêche afin de redynamiser l'investissement rentable.

L'évaluation des ressources halieutiques des eaux sous juridiction algérienne, le manque à produire en poissons pélagiques est estimé à quelque 67000 tonnes et celui des ressources démersales des fonds chalutables et accidentés à 12900 tonnes; à cela s'ajoute le quota de 1700 tonnes pour la pêche aux grands migrants halieutiques, représente une potentielle totale de l'ordre de 221100 tonnes/an (MPRH, 2008).

Le renforcement des droits algérien sur l'activité de la pêche sera une idée largement soutenue lors des différentes sessions de la conférence sur le droit de la mer (**BOUSHABA A**, 1991, p107-108). L'évaluation des ressources halieutiques des eaux sous juridiction algérienne, le manque à produire en poissons pélagiques est estimé à quelque 67000 tonnes et celui des ressources démersales des fonds chalutables et accidentés à 12900 tonnes; à cela s'ajoute le quota de 1700 tonnes pour la pêche aux grands migrateurs halieutiques, représente un potentiel total de l'ordre de 221100 tonnes/an. On trouve seulement 15900 tonnes des ressources démersales (**MPHR**, 2008, p37) font l'objet des captures par les chalutiers, le reste représente les poissons pélagiques (sardines, saurels, maquereaux).

L'Algérie comme tous les pays méditerranés fait un accroissement raisonnable des captures est envisageable sans qu'il puisse atteindre des niveaux conduisant à la surpêche, à la raréfaction et donc à l'effondrement des stocks. Il est prévu, au titre de la coopération internationale, la réalisation d'un centre pour la reconstitution des stocks biologiques en mer à travers le réensemencement des espèces marines (**MPRH**, 2018, p 38).

2.2. l'effort de pêche

En Algérie, les ressources halieutiques bénéficient d'une protection indirecte, par le biais de la lutte contre la pollution marine qui prend des proportions de plus en plus inquiétantes. L'exploitation anarchique constitue une menace pour le renouvellement des stocks comme la pêche à l'explosif elle est utilisée par des pêcheurs lorsque le poisson, notamment la sardine, n'est pas à leur portée. C'est une méthode que les pêcheurs artisanaux pensent rentable mais qui ne l'est pas vraiment du moment que l'explosif cause la perte d'au moins deux fois la quantité récoltée. Cette dernière engendre à court terme un risque d'effondrement du stock. Elle perturbe gravement en même temps l'écosystème marin et le niveau trophique des espèces capturés.

L'Algérie mise en place des limites conjoncturelles ou ponctuelles par l'interdiction de pêche durant certaines périodes ou dans certaines zones, pour protéger les ressources halieutiques contre la non respect de repos biologique et la taille minimale marchand.

Elle est interdite pour certaines espèces n'ayant pas atteint la taille minimale prescrite; la pêche de ces espèces constitue une infraction qui ne s'efface que par leur rejet à la mer, obligatoire aux termes de la loi.

2.2.1. L'activité de la pêche dans le cadre de durabilité

Le développement durable et responsable de la pêche nécessite de déterminer la nature des fonds et les habitats pour avoir une meilleure prise sans porter atteinte à la biomasse. Evaluer de façon régulière le stock halieutique, pour assurer le maintien des stocks de poisson, il faut réguler la mortalité par pêche pour permettre aux juvéniles de grandir et de se reproduire. Pour cela, la mise en œuvre des mesures réglementaires adaptées à une exploitation durable et à une gestion responsable est une action prioritaire (MPRH, 2008, p38).

Les stocks de poissons pélagiques, essentiellement la sardine et l'anchois, sont évalués à 187000 tonnes, se répartissant comme suit: la **zone I**: de Ghazaouet à Cap Tenès: 80000 tonnes, la **zone II**: de Cap Tenès à Azzefoun: 65000 tonnes, et la **zone III** : de Bejaia à El Kala: 38000 tonnes.

Tableau N° 01: les stocks de poissons pélagique dans les trois zones.

(Unité : tonne)

Nature de la filière	Zone I	Zone II	Zone III	Totale
Sardine	64.042	49.278	25.012	138.332
Anchois	10.998	17.400	12.763	41.161
Saurel	2.781	1.015	45	3.841
Bogue	2.415	923	30	3.368
Totale	80.236	68.616	37.850	186.702

Source : MPRH : Rapport sur le schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture à l'horizon 2025, Edition mprh, Alger, Avril 2008, p 39.

Pour les poissons pélagiques, sur 187000 tonnes des stocks pêcheuses, seules 120000 tonnes/an ont été exploités en 2005, soit environ 60% des stocks; 67000 tonnes constituent donc la réserve (MPRH, 2008, p9). En ce qui concerne les ressources démersales, il y a 25 espèces ont pour objet commercial (à haute valeur marchande). Ces espèces réparties comme suit : 15 espèces de poissons, 6 espèces de crustacés et 4 espèces de céphalopodes (MPRH, 2008, p38).

En somme, La production de poissons blancs, de crustacés et de céphalopodes escomptés à l'horizon 2025, atteindrait 30.000 tonnes/an avec

les 12900 tonnes issues des débarquements supplémentaires. La prise pêche dans les grands migrateurs halieutiques est estimée à 1.700 tonnes par an ; et la production de petits pélagiques projetée à 2025 serait de 187000 tonnes issues des débarquements supplémentaires. La production totale à l'horizon 2025 atteindrait 221.100 tonnes par an avec 81600 tonnes issues des débarquements supplémentaires (MPRH, 2008, p39).

2.2.2. Le programme de renouvellement des navires

Le programme de renouvellement concerne les unités de pêche, par type de métiers et en fonction de l'âge des navires. Le schéma de développement de l'activité de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025 prend comme une référence temporelle, la planification du développement de la pêche à l'horizon pour les périodes 2010, 2015, 2020, et 2025 ; est structuré comme suit :

A. La période 2005 à 2010

Le plan quinquennal 2005-2009 arrête sur la poursuite et la continuité du programme d'investissement 2001-2004 dans les domaines ayant trait à l'augmentation et à l'adaptation des capacités de capture ; au renouvellement des flottilles ; et aux activités en amont et en aval de la production.

B. La période de 2011 à 2015

A travers l'évaluation de la période précédente, il y a lieu de procéder aux analyses et aux ajustements nécessaires à la maîtrise de l'effort de pêche ; à des campagnes d'évaluation des ressources halieutiques (dans ce cadre, un budget spécial doit être arrêté); et à l'analyse des résultats des campagnes, à l'identification et à la détermination des actions à engager.

C. La période de 2016 à 2020

Le renouvellement constitue le principe fondamental en matière d'instrument de gestion dans le cadre de l'effort de pêche. Dans ce sens, une attention particulière sera accordée au renouvellement des chalutiers.

D. De 2021 à 2025

La dernière étape du schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture à l'horizon 2025, correspond à une nouvelle actualisation des termes et au réajustement des objectifs tracés en fonction de la connaissance des ressources, des niveaux de performance du secteur,

de ses activités en amont et en aval et en fonction des évolutions scientifiques et technologiques.

2.3. Les résultats financiers sectoriels relatifs à l'activité de la pêche

Les moyens financiers mis en place pour développer l'activité de la pêche, se présentent comme suit:

2.3.1. Chiffre d'affaires relatives à la pêche, Tableau N° 02

Type métier	X° totale à 2025	Petit pélagique				Crustacés				Grand pélagique et Démersaux				Mont ant total 10 ⁶ DA
		Tx	Prod (t/a)	Pu/k g	Mnt 10 ⁶ DA	Tx	Prod (t/a)	Pu/k g	Mnt 10 ⁶ DA	Tx	Prod (t/a)	Pu/k g	Mnt 10 ⁶ DA	
Chalutier	52000	60	31000	50	1550	15	7800	1000	7800	25	13000	400	5200	15170
Sardinier	155000	100	155000	50	7750									10850
Petits Métiers	10000	10	1000	50	50	10	1000	1000	1000	80	8000	400	3200	4270
Thonier	1700									100	1700	1000	1700	1700
Total	218700		187000		9350		8800		8800		22700		10100	31990

Source: MPRH :Rapport sur le schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture a l'horizon 2025, Edition mprh, Alger, Avril 2008, p 5.

Le chiffre d'affaire annuel relative à la production des unités de pêche est estimé à 32 milliards de DA. D'où le montant global du chiffre d'affaire relative à la fabrication et à la commercialisation des matériels et engins de pêche nécessaire à la flottille (chalutier, sardinier et petit métier), est évalué à 1,24 milliards de DA tel que détaillé dans le **Tableau N° 03**: le chiffre d'affaires relatives à l'activité de la pêche

Type métier	Nombre	Montant unitaire annuel 10 ⁶ DA	Montant total annuel 10 ⁶ DA
Chalutier	562	0,500	281.000
Sardinier	1506	0,500	753.000
Petits Métiers	3371	0,06	202.260
Total	5439		1.236.260

Source: MPRH a l'horizon 2025, Algérie, 2008, p 90.

D'après le tableau, on constate que le chiffre d'affaire réaliser pour l'activité de pêche est très important pour les trois métiers qui atteinte 1.236.260 10⁶DA par an.

2.3.2. La contribution de la commercialisation au chiffre d'affaire globale relatif à la pêche

(estimée à 9,6 milliards de DA). Le chiffre d'affaire annuel de 0,50 DA par kilogramme débarqué, soit un montant

global de chiffre d'affaire, pour cette activité de 217.000.000kg x 0,50 DA/kg = 0,11 Milliards DA. Le montant global relatif à la composante "pêche" avoisine les 82 milliards de DA, pour toutes les activités liées à ce secteur économique.

2.4. Exploitation durable des ressources halieutiques : Le secteur de la pêche et des ressources halieutiques inscrit sa politique de développement dans un cadre responsable et durable. L'application rigoureuse de cette vision et stratégique est nécessaire au regard de la problématique alimentaire et du caractère spécifique de la ressource halieutique. La gestion et la conservation de la base de ressources naturelles, et l'orientation du changement technologique et institutionnel de manière à assurer de façon suivait la satisfaction des besoins des générations présentes et futures. Le développement intégré et durable des activités de la pêche en Algérie, à partir des efforts déployés par les pouvoirs publics depuis 2000, moyennant des plans successifs de relance économique et de soutien à la croissance. Visant la perspective d'une insertion utile et efficace du secteur au sein d'une économie nationale en phase d'intégration à un contexte international, caractérisé par une rude concurrence économique que par la dégradation de l'environnement (SERIDJI R, 2007, pp9-10).

3. Les principaux indicateurs du secteur de la pêche

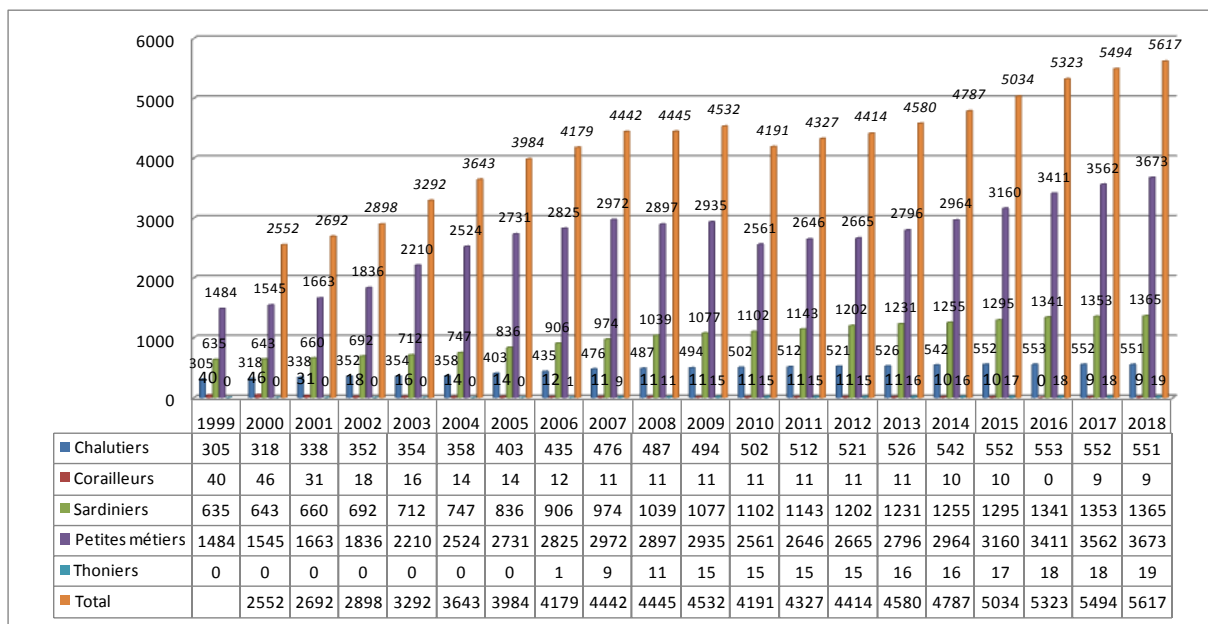
3.1. La flottille : La flottille de pêche nationale a connu une nette évolution passant de 2552 unités en 2000 à 4580 unités en 2013, soit une augmentation de 2028 unités pour les trois métiers (Chalutiers, Sardiniers, Petit métier) et atteint 5617 unités en 2018. L'évolution de la flottille de pêche nationale est le résultat de la série d'actions de développement entreprise par le ministère de la pêche et des ressources halieutiques, notamment ; Dans le cadre de la convention de coopération établie entre le ministère de la pêche et celui de la solidarité nationale, le programme d'acquisition d'embarcations de pêche de type petits métiers au profit des pêcheurs les plus démunis, a contribué à concurrence de 1247 unités dans l'augmentation national. Dans le cadre du plan de relance économique, 2005-2009 et la création de deux organismes spécialisés dans l'activité de la pêche (MPRH, FAO, 2013).

La Chambre Nationale de Pêche et d'Aquaculture (CNPA), (MATET, 2005, P503). qui est un établissement public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) organisation représentative des professionnels de la pêche et de l'aquaculture².

Le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA), Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) organisme scientifique réglementairement compétent dans les domaines de la pêche et de l'aquaculture.

Le développement de la flotte nationale est présenté dans la figure suivante.

Figure N° 01 : Le développement de la flotte nationale (par unité)



Source:MPRH, 2018, p8, **Henda A., Boutiba Z. et Bensegueni N., 2008, p 3.**

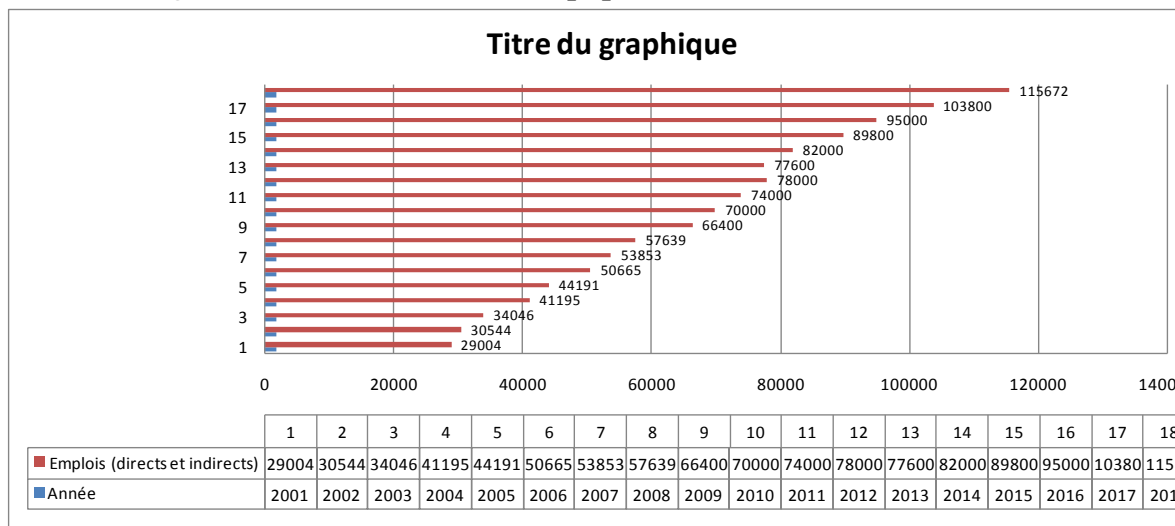
Les conditions qui dirigent l'activité de la pêche en matière des moyens et l'état des outils mobilisés dans la capture représentent par les aires de débarquement des produits de la pêche, l'organisation du travail et les

²JORA du 29 septembre 2002.

rapports de production et de propriété des moyens d'embarquement, engendre à l'élévation des produits de la pêche (MPRH. PNUD /FAO - Chérif OMARI, 13 octobre 2014, p 10).

En outre, la production pélagique est répartie à concurrence de 551 unités en 2018 pour les chalutiers, 9 unités pour les corailleurs et de 1365 unités pour les sardiniers, sans écarter 3673 unités des petits métiers. Cette production sera strictement réservée aux métiers spécialisés. Les chalutiers, quant à eux, exploiteront les ressources démersales. Les petits métiers exploiteront seulement les ressources démersales des fonds rocheux, non chalutables de 19 unités en 2018.

3.2. L'emploi dans le secteur de la pêche : L'accroissement de l'armement de pêche nationale a eu une implication directe sur l'évolution de la population maritime. En effet, la population active dans le secteur, y compris les inscrits maritimes, est passée de 26591 en 1999 à 11567 postes en 2018. **Figure N°02 :** Evolution de la population maritime



Source : MPRH : Rapport sur les Statistiques des Pêches, Alger, Juillet 2019.

D'après la figure N°02, on constate une augmentation de la population maritime, fait aussi ressortir une tendance en faveur d'une croissance continue annuellement. Et des prévisions à l'horizon 2025, pour les emplois directs représentent 4557 et à plus de 13 671 pour les emplois indirects. En 2018, l'emploi total dans le secteur de la pêche est évalué à

115672 travailleurs dont 49 % considérés comme emplois directs, soit une croissance de 11,4 % par rapport à l'année 2017 (ONS, 2018).

3.3. Les inscrits maritimes

La catégorie « patrons côtiers » a connu un rythme de croissance assez régulier, le taux de croissance entre 2000 et 2017 est de 93%. Concernant les mécaniciens, ils sont passés de 1443 en 2000 à 2595 en 2017 soit une augmentation de 80 %. Quant aux marins-pêcheurs, une augmentation de 120 % est enregistrée au cours de la période 2000 et 2017, traduisant ainsi un renforcement égal à 45877 marins pêcheurs en 2017.

Les inscrits maritimes s'élèvent à 56206 en 2018, dont 85,7% inscrits en qualité de marins pêcheurs, soit une croissance positive de 4,2%. Le nombre des marins pêcheurs et des mécaniciens ont connu des augmentations respectives de 5% et 4%. En revanche, le nombre des patrons côtiers a régressé de près de 2% par rapport à l'année 2017 (ONS,

Tableau N°04 : Evolution des inscrits maritimes

	Catégories			TOTAL
	Patrons Côtiers	Mécaniciens	Marins Pêcheurs	
2000	2 837	1 443	20 786	25066
2001	3 337	1 585	21 935	26857
2002	3 337	1478	22 565	27379
2003	3 461	1 527	24 814	29802
2004	3516	1674	24029	29219
2005	3624	1615	24422	29661
2006	3846	1772	26628	32246
2007	3864	2262	31031	37157
2008	4284	1989	32146	38419
2009	3646	1883	35149	40678
2010	3699	1890	35955	41544
2011	4169	1860	36731	42760
2012	4247	2024	37329	43600
2013	4516	2135	36818	43469
2014	4601	2236	37642	44479
2015	5065	2509	40498	48072
2016	5375	2518	41943	49836
2017	5449	2595	45877	53921
Total	59901	30440	486198	684165

Source : MPRH : Rapport sur les Statistiques des Pêches 2000-2005", Edition MPRH, Alger, Juillet 2006, p 9. Pour les données de 2000-2005. Et pour 2006-2009, mprh. Et pour 2010-2017 L'ons 2018.

3.4. Analyse de la production nationale par produit halieutique

La production halieutique au niveau national évolué fortement entre 2006 et 2018 (voir le tableau n°5)

La production halieutique nationale a atteint un seuil de 104008 tonnes en 2011, avec un taux d'accroissement de près de 16,29% par rapport à la moyenne de quarante huit dernières années. Ce qui résulte une concrétisation des différents plans établis par le MPRH, dont l'avenir est prometteur avec la détermination des nouvelles zones de pêche suite à la dernière campagne d'évaluation halieutique lancée en 2005. Mais en contrepartie les fluctuations constatées durant cette période dues à plusieurs facteurs; parmi eux, on trouve les facteurs environnementaux qui participent au recul du rendement de la pêche, aussi bien le facteur de changement climatique qui perturbe le renouvellement de stock de poisson d'une part et la perte des habitats côtiers d'autre part.

Tableau N°05 : production halieutique (production par type de métiers et par groupe d'espèces) Unité : tonne

Production Nationale	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Poissons Pélagiques	139484	129745	113103	105642	73084	81268	80902	75655	72780	76019	75289	77776	92392
Poissons Démersaux	12737	11001	11709	8 197	7 802	7 126	7 999	7 796	6995	6365,5	6644	6792	6177
Mollusques	1413	1546	1183	1 306	1 225	1 614	1 472	1 452	1467	1858	1478	1267	1593
Crustacés	2439	1907	2695	2 716	1 943	2 401	2 310	1 732	1979	2163	2126	2326	2192
Autres*	948	4643	13345	12 260	11 114	11 600	15 524	15 585	100150	105200	16603	20139	18000
Total	157021	148842	142035	130 121	95 168	104 008	108207	102220	100150	105200	102140	108300	120354

Source: MPRH (2017) : Rapport sur les Statistiques des Pêches 2009-2017, Edition mprh, Alger
*: production plaisancière et production aquacole

L'analyse de la production halieutique nationale toutes espèces confondues, montre que la période allant de 2006 à 2018 est marquée par une fluctuation très remarquable de la production. Elle est passée de 157021 tonnes en 2006 à 120354 tonnes en 2018. L'année 2009 marque une production plus importante, telle qu'on a enregistré une baisse de 130121 vers 104008 tonnes en 2011 et une augmentation sensible pour l'année 2012 de 108207 tonne. En effet, la production halieutique a connu une croissance de 11 %,

passant de 108300 tonnes en 2017 à 120354 tonnes en 2018. Cette croissance est imputable principalement à l'augmentation enregistrée par les poissons pélagiques qui représentent près de 77 % de la production nationale (MPRH, 2019). Par groupes d'espèces, la production des poissons pélagiques et des mollusques ont enregistré des progressions évaluées respectivement à 18,8 % et 25,7 %. En revanche, la production des poissons démersaux et des crustacés ont affiché des baisses respectives de 9,1 % et 5,8 % (MPRH, 2019).

3.5. Le commerce extérieur : Le développement de l'import/ export des produits de la pêche et de l'aquaculture est de 100 tonnes en 2000 en moyenne d'importations de poissons frais et 1 500 tonnes en 2011. Pour le 1^{er} semestre 2014, soit en valeur 5,19 millions USD, contre 0,62 million USD en 2011. Espagne et la Tunisie sont l'origine essentielle de l'augmentation de l'importation en frais.

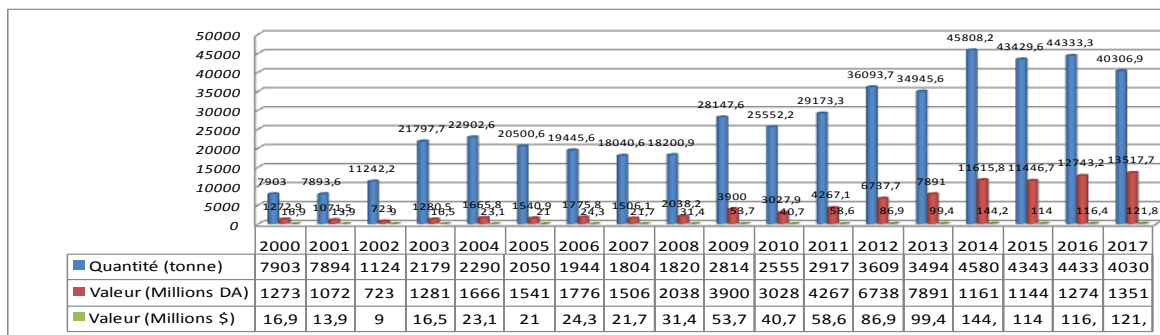
3.5.1. Les importations : Les importations de la pêche ont connu une évolution continue, passant de 28054 tonnes en 2009 à plus de 36094 tonnes en 2012. Excepté les deux années 2010 et 2013 où les importations ont enregistré une baisse. Cette baisse est due à la production de masse des produits aquacoles nationaux qui a compensé la grande partie des importations habituelles. Quant à la valeur de ces importations en dinars, elle était de 40,7 millions dollars en 2010, elle a atteint les 86,9 millions dollars en 2012 (MPRH, 2015).

La tendance générale des importations du secteur de la pêche a enregistré une fluctuation d'une année à une autre durant la période (2000-2017) avec une valeur de 28054 tonnes en 2009 enregistrant une baisse de 2502 tonnes en 2010. Il y a lieu de signaler qu'une forte augmentation a été enregistrée en 2012 avec un accroissement de 36 094 tonnes par rapport à l'année écoulée. Par contre l'année 2013 a connu une baisse considérable de 30 883 tonnes par rapport à 2012. Et on a enregistré une augmentation de 40306,9 tonnes en 2017. Cela explique la baisse de l'offre sur le marché local pour atteindre les besoins des consommateurs.

Au titre de l'année 2018, les produits importés ont atteint un volume de 30862,5 tonnes, contre 40306,8 tonnes en 2017, soit une baisse de 23,4 %. Cette diminution est essentiellement attribuée à la baisse des importations

des filets de poissons (-6,3 %), les poissons congelés (-12,5 %) et les poissons frais (-33,5 %) qui représentent 86,4 % du total des importations (ONS, 2019).

En termes de valeur, le montant global des importations a atteint un montant de 99,53 millions de dollars, accusant ainsi un recul de 14,1 % comparativement à l'exercice 2017. La valeur totale des importations représentent des filets de poissons près de 50 % (ONS, 2019). La **Figure N° 3: Evolution des importations de produit de la pêche (Millions de DA)**



Source : ONS, (2018) : « Les statistiques de l'agriculture et de la pêche (2000-2018) », édition ons, Alger, pp84-98.

3.5.2. Les exportations : Concernant le secteur de la pêche, le tableau N°6, fait ressortir une tendance à la hausse au cours de la période (2000-2017). Par contre les exportations de l'année 2009 ont enregistré une diminution de 28 % par rapport aux exportations de l'année écoulée pour les groupes de produits.

En 2018 les exportations des produits halieutiques s'élèvent à 4158,6 tonnes pour une valeur de 12,38 millions de dollars. Comparativement à l'année 2017 dont la quantité exportée était évaluée à 1670,6 tonnes pour une valeur de 7,36 millions de dollars, on enregistre un relèvement spectaculaire des exportations, soit un taux d'accroissement sensible de 149 % en volume et un taux de 68,2 % en valeur. Les exportations représentent particulièrement les mollusques et les poissons frais avec respectivement 534,7 % et 103,5 % et les poissons vivants (19,8 %).

Tableau N°6: Evolution des exportations de produit de la pêche (Millions de DA)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Quantité (Tonne)	1452,1	1631,6	2478,7	1851,9	2357,9	2248,7	2951,7	2186,2	3121,6

Valeur (Millions DA)	354,2	413,5	479,0	533,0	795,1	864,2	851,4	843,9	975,7
Valeur (millions\$)	4,7	5,4	5,9	6,9	11,0	11,8	12,0	12,2	15,1
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité (Tonne)	2124,0	2005,7	1494,0	1637,9	1503,7	1979,4	1900,0	2255,0	1670,6
Valeur (Millions DA)	702,1	509,9	490,9	507,0	503,6	624,4	669,2	730,0	816,7
Valeur (Millions \$)	9,7	6,9	6,7	6,5	6,3	7,8	6,7	6,7	7,4

Source : ONS, « Les statistiques de l'agriculture et de la pêche (2000-2018) », édition ons, Alger,

3.5.3. La balance commerciale : D'après le tableau N°7, on constate que la balance commerciale a enregistré un déficit, en 2009 la part est moins de 3162,10 millions dinars et atteinte en 2018 moins de 10163,91 millions dinars. Ce déficit a connu une nette augmentation ça est dû aux baisses des efforts de pêche d'une part et l'augmentation de la demande sur le marché local. Le taux de couverture de la balance commerciale a connu une baisse considérable d'une année à une autre, en 2009 c'est 18,2 % et en 2018 atteint 12,4 %. La balance déficitaire évaluée à 10,976 milliards de dinars en 2014 (MPRH, 2015). Le déficit de la balance commerciale observée depuis des années se poursuit. En 2015, il est évalué à 107,4 millions de dollars contre 136,4 millions dollars en 2014 (ONS, 2017). En termes de couverture des importations par les exportations, l'année 2015 a marqué un taux de 5,8 % contre 5,4 % en 2014. Se la signifie que le secteur de pêche ne contribue que secondairement dans l'économie du pays par rapport au d'autre secteurs.

Durant l'année 2018, la balance commerciale réalisée par le secteur de la pêche s'est traduite par un déficit de l'ordre de 87,2 millions de dollars contre un déficit de 114,4 millions de dollars en 2017, soit une baisse du déficit de 23,8 % (ONS, 2018). Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 12,4 % en 2018 contre 6 % en 2017, enregistrant ainsi une hausse considérable du taux de couverture de 106 % (ONS, 2018). Parmi les espèces les plus exportées, on compte les mollusques avec 72 %, suivi des crustacés 11 %, poissons frais 7 % et poissons vivant 6 % (MPRH, 2015).

Tableau N° 7: La balance commerciale :

	La balance commerciale								
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018
Valeur (Millions DA)	-3162,10	-2518,00	-3776,20	-6230,70	-6309,20	-10991,4	-10777,5	-12700,97	-10163,91
	Taux de couverture								

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2017	2018
%	18,2	16,8	11,5	7,5	5,6	5,4	5,8	6	12,4

Source : MPRH 2018 et ONS 2019.

4. Le cadre réglementaire et institutionnel appliqués au secteur de la pêche en Algérie : Plusieurs réglementations et institutions ont été mises en place par les autorités algériennes. Se sont inscrites dans une politique de gestion et de développement du secteur de la pêche dans sa globalité. Cet arsenal juridique avait un caractère stratégique du fait que les autorités cherchaient à régler le problème d'ordre alimentaire notamment pour ce produit de la pêche. Ainsi la concrétisation des objectifs contenus dans ce nouveau dispositif juridique et institutionnel se fera progressivement à travers la mise en place des textes d'application qui permettra sans doute de pérenniser l'activité de pêche et d'édifier un développement durable.

4.1. Textes à valeur législative et réglementaire

Une multitude de textes ont été mis en place par les autorités algériennes dans le but de développer, de protéger et d'encadrer le secteur de la pêche. *La loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture est un texte consacré à la mise en place des opérations de pêche maritime et de pêche continentale.* Elle représente l'élément essentiel de la politique nationale des pêches qui encourage le développement de cette activité. Cette loi s'applique à toute personne physique ou morale pratiquant la pêche dans les eaux placées sous juridiction nationale³ et en dehors des eaux sous juridiction nationale, au moyen de navires immatriculés en Algérie (article 4 de la dite loi). Trois zones de pêche maritime sont instituées (article 17): la zone pour la pêche côtière (la pêche pratiquée dans les eaux intérieures), la zone pour la pêche au large (la pêche pratiquée à l'intérieur des eaux sous juridiction nationale) et la zone pour la grande pêche (la pêche pratiquée au-delà de la zone de la pêche au large)⁴.

³Voir le décret n° 63-403 du 12 octobre 1963 fixant l'étendue des eaux territoriales et le décret n° 84-181 du 4 août 1984 définissant les lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur des zones maritimes sous juridiction nationale. Ce texte a été abrogé par la loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture, à l'exception des dispositions de son article 6 relatives à la création de la zone de pêche réservée.

⁴ Le concept de grande pêche n'est pas défini dans le texte mais semble référer à la pêche en haute mer puisqu'il s'agit de la pêche pratiquée au-delà des eaux sous juridiction nationale.

En principe, la pêche dans les eaux sous juridiction nationale est réservée aux navires battant pavillon algérien, présentés par des personnes physiques de nationalité algérienne ou morales de droit algérien ou acquis sous forme de crédit conformément à la législation et à la réglementation (article 22)⁵.

4.2. Le cadre institutionnel du secteur de la pêche et des ressources halieutiques : Les réalisations du secteur de la pêche sont également remarquables par:

1. Elaboration d'un plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes

Un contrat a été établi avec le groupement composé de « l'Institut National de Cartographie et de Télédétection, de l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL) et du Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture » (MPRH, 2014) pour la réalisation d'une étude portant élaboration d'un plan d'Aménagement et de Gestion des Pêcheries Algériennes (PAGPA). Les objectifs de ce projet sont : L'élaboration et la présentation d'un plan d'aménagement des activités de la pêche en faisant ressortir essentiellement les zones de pêche sensibles, les zones d'activités pour les différents types de métier, les zones de conflit et la localisation de l'effort de pêche (MATE, 2014).

2. Le plan d'action du secteur de la pêche et des ressources halieutiques

Un autre plan important développé par l'Etat est relatif à celui du secteur de la pêche. À ce titre, il y a lieu de rappeler que l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture (SDDAPA) à l'horizon 2025, est retenue par la loi n°01-11 de 3 juillet 2001, relative à la pêche et à l'aquaculture.

Dans le cadre du programme de développement du secteur de la pêche (2009-2014), le ministère de la pêche et des ressources halieutiques a lancé des projets d'études en matière de biodiversité des ressources biologiques marine. Il s'agit de projets se rapportant à la connaissance et à la gestion des ressources halieutiques.

⁵ Ce principe avait déjà été affirmé dans l'article 2 du décret n° 63-403 du 12 octobre 1963 stipulant que «la pêche est réservée aux ressortissants algériens, sauf autorisation donnée aux pêcheurs étrangers.»

3. L'évaluation des ressources halieutiques le long du littoral-Algérien

Un contrat programme de cinq années a été conclu avec le Centre National de Recherche et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (CNRDPA) pour réaliser une série de campagnes d'évaluation et de prospection des ressources halieutiques le long du littoral algérien, aussi bien pour les ressources pélagiques que pour les ressources démersales et ce, au moyen du navire de recherche scientifique algérien.

Ainsi, au titre de l'année 2013, deux campagnes ont été réalisées. Il s'agit de l'évaluation des ressources démersales ALDEM 2013 et l'évaluation des ressources pélagiques ALPEL 2013.

Pour l'année 2014, une campagne d'évaluation des ressources pélagiques ALPEL 2014.

4. Le schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture

L'objectif recherché à travers l'élaboration du schéma directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture consiste en la construction d'espaces économiques et sociaux gérables et aptes à produire des richesses durables. Cet objectif découle de l'exigence de définir des zones de projets en mesure de conduire et d'entretenir leur propre développement et de pouvoir intégrer leurs projets en cohérence avec les autres programmes sectoriels et de développement local.

5. Conclusion

L'activité de la pêche en Algérie est pratiquée sur le long de la côte, de la frontière Algéro-Tunisienne à l'Est à la frontière Algéro-Marocaine à l'Ouest. Du point de vue organisationnel, ce littoral est découpé en 14 directions de pêche. L'activité de la pêche s'articule autour de trois segments de pêche: chalutiers, sardiniers et petits métiers. Le niveau de production s'effectue sur 62 points de débarquement. L'augmentation du nombre de navires de pêche a été accompagnée par une augmentation du nombre de marins et de la production halieutique.

Dans cet article, une conclusion a été tirée, que la mise en place des indicateurs socio-économiques dans le cadre de l'activité de la pêche en Algérie représente une étape très importante. L'Etat a déployé des efforts en

ce sens notamment pour ses nouveaux projets tels que l'élaboration des projets de recherche dans ce domaine, afin de sauvegarder le développement durable de ces ressources halieutiques et maintenir la performance de l'activité de pêche en Algérie. En dépit de tous ces efforts et des moyens financiers dont dispose l'Algérie, le secteur de la pêche reste artisanal est peu développé.

L'Etat algérien est doté des moyens réglementaires et institutionnels applicables à l'activité de la pêche, aussi bien des contrôles de surveillance. Parmi les autres aspects qui menacent ce secteur malgré la mise en place ces dernières années d'un panel de mesures répressives. Enfin, il est espéré qu'une attention particulière soit consacrée à la formation d'océanographes et de biologistes qui se spécialiseraient dans la protection et le sauvegarde de l'activité de la pêche. L'Institut Océanographique de l'Université d'Alger et ISMAL devraient être équipés pour l'analyse de la protection de l'activité de la pêche dans le cadre de développement durable.

L'Algérie trouve toujours des difficultés dans l'encadrement du secteur, car d'une part la plupart des textes réglementaires et institutionnels ne sont pas souvent appliqués et d'autre part les moyens pour sauvegarder cette activité contre les pressions sont toujours aussi rares.

Bibliographique :

Ouvrage :

BOUSHABA A, 1991, « la pêche maritime dans les pays du Maghreb », Edition office des publications Universitaires: 10- 91 ; place centrale de Ben-Aknoun (ALGER).

Rapport et documents :

OMARI C. (2014), Revue par Joseph CATANZANO : « Appui à la formulation de la stratégie nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture 2015.2020 (avec une attention particulière sur la pêche artisanale) Organisation et fonctionnement des circuits de commercialisation et de distribution des produits de la pêche et de l'aquaculture », Rapport final. MPRH. PNUD /FAO, Alger.

Henda A., Boutiba Z. et Bensegueni N. 2008 Les Notes sur les échouages et interaction pêcheries- cétacés le long des côtes Algériennes, Alger.

SERIDJI R, 2007: « la stratégie de développement de la recherche en Algérie enjeux et priorité", Colloque international Euro-Méditerranée, à Toulon France, 20-21 novembre.

BM : Rapport sur la conférence mondiale des pêches, annexe d.

MPRH, 2006, Rapport sur les statistiques des pêches 2000-2005, Edition mprh- juillet 2006, Alger.

MEDD, 2000 ; Aubertin et Vivien, 2005 ; Oueslati, 2006 etc.

MPRH, 2008, Rapport sur le plan directeur de développement des activités de la pêche et de l'aquaculture "phase de refondation et de restructuration (2005-2009), Edition mprh, Alger 2008.

MPHR, 2008, Rapport sur le schéma Directeur de Développement des Activités de la Pêche et de l'Aquaculture a l'horizon 2025, Edition mprh, Alger, Avril 2008.

MPRH, FAO, 2013 : Rapport de restitution, « Assistance pour la mise en place d'un Observation Socioéconomique et Statistique National des Pêches », MPRH, la FAO, Alger.

MPRH. (2015). Contribution des filières de la pêche et de l'aquaculture au développement d'un système productif compétitif en Algérie. Alger, 12.

MATE, (2014) : 5ème Rapport National sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique au niveau national, Alger, p 101.

MATET, 2005, Rapport national sur l'état et l'avenir de l'environnement, « programme quinquennal de soutien à la croissance 2005-2009 : une démarche global et intégrée pour corriger les tendances lourdes d'atteintes à l'environnement, édition MATET, Alger.

MPRH : Rapport sur les Statistiques des Pêches 2000-2005, Alger, Juillet 2006, p 9.

MPRH : Rapport sur les Statistiques des Pêches 2009-2017, Edition mprh, Alger, Juillet 2017.

Sherman K et al, (2009): accelerated warming and emergent trends in fisheries biomass yields of the world's large marine ecosystems. *AMBIO: A Journal of the Human Environment* 38:215-224.

ONS, « Les statistiques de l'agriculture et de la pêche (2000-2017 », édition ons, Alger 2017.

Textes législatifs

Le décret n° 63-403 du 12 octobre 1963 fixant l'étendue des eaux territoriales et le décret n° 84-181 du 4 août 1984 définissant les lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur des zones maritimes sous juridiction national. Ce texte a été abrogé par la loi n° 01-11 du 3 juillet 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture, à l'exception des dispositions de son article 6 relatives à la création de la zone de pêche réservée.

JORA du 29 septembre 2002.